

Séance extraordinaire (Budget) du 15 décembre 2021



2021-12
312

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-
SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA
GUADELOUPE**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 15 décembre 2021 à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #2 - Poste vacant
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 6 décembre 2021.

Après vérification du quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2022 de cette municipalité.

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
- 02 - Renonciation à l'avis de convocation
- 03 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 04 - Adoption du budget pour l'année 2022 et du plan triennal d'immobilisation
- 05 - Période de questions
- 06 - Clôture et levée de la séance

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2022 et du plan triennal d'immobilisations 2022-2023 ET 2024, les membres du conseil procéderont en conséquence.

**2021-12
313**

04 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2022 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022 - 2023 et 2024, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal, sous le point # 4;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe;

- Adopte le budget de l'exercice financiers de 2022 prévoyant;
 - Des revenus de 4 138 410 \$
 - Des dépenses de 2 822 530 \$
 - Un excédent d'opération avant conciliation à des fins fiscales de 1 315 880 \$
 - Les affectations financières suivantes
 - 962 710 \$ au remboursement de la dette à long terme
 - 25 640 \$ affectation d'un surplus de fonds réservé
 - 378 810 \$ aux dépenses d'immobilisation de l'exercice 2022
- Adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2022-2023 et 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2021-12
314**

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h45

Vanessa Roy, mairesse

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec. trés.